

N° D2022-171



DEPARTEMENT DE L'EURE  
INTERCO NORMANDIE SUD EURE

84 Rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 14 septembre 2022**

Nombre de Conseillers

En exercice : 71

Présents : 48

Pouvoirs : 10

Votants : 58

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 14 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil-sur-Iton, sous la présidence de Madame Nathalie NOËL.

**Etaient présents :**

MMS. Claude AMIGON, Max AUFFRET, Charles-Alexandre AUVRAY, Philippe BACCARO, Laurent BAISSAS, Véronique BAUDOUIN, Mohamed BENSALAH, Michel BERVILLE, Jean-Luc BODEY, Colette BONNARD, Nicole BOUCHER, Patrice BOUDEYRON, Jean-Luc BOULOGNE, Patrick BRAULT, Jean-Luc BRISSET, Gilles CHATEAUGIRON, Michèle CHAUVIÈRE, Gérard CHÉRON, Maryvonne CHOISSELET, Françoise COMPAGNON, Sylvie CORMIER, Raymond CORNET, Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP, Jocelyne DE TOMASI, Sophie DELHÔME, Annie DEPRESLE, Aurélien DOUBLET, Marie-Claude FRANCHET, Nathalie GICQUIAUD, Fabien GOUTTEFARDE, Michel GRUDÉ, Xavier LEBON, Fabienne LEFORT, Marc MORIÈRE, Nathalie NOËL, Antoine NOËL, Michel OSMOND, Alain PETITBON, Alexandre POURVU, Lydie REBER, Frédéric REY, Yves-Marie RIVEMALE, Thierry ROMERO, Michel SAMON, Geneviève SAS, Jean-Claude SURMULET, Guido VANDEWALLE, Éric WOHLSCHLEGEL

**Excusés :**

MMS Héliène BIQUET, Richard BOUCHERIE (représenté par Michel BERVILLE), Damien BRUNET (Pouvoir à Claude AMIGON), Françoise BULARD, Gérard DERYCKE (Pouvoir à Colette BONNARD), Geneviève DHEYGERS (Pouvoir à Jean-Luc BRISSET), Géraldine DUMOUTIER, Noëlla ENAUX, Mylène GAJIC (Pouvoir à Lydie REBER), Michel GOSSET (Pouvoir à Jean-Luc BODEY), Denis GUITTON (Pouvoir à Sylvie CORMIER), Sébastien JOUSSET, Claude LAINÉ (Pouvoir à Sophie DELHÔME), Delphine LEPELTIER (Pouvoir à Frédéric REY), Pauline MOUTONNET, Philippe OBADIA (Pouvoir à Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP), Jules PRIVÉ (Pouvoir à Alain PETITBON), Jean-Claude PROVOST, Chantal TOPART

**Absents :**

MMS Vincent BONTE, Emmanuel BOURLON DE ROUVRE, Jacqueline GOUGIS, Denis LOUVARD, Noëlle TANGUY

**Secrétaire de séance :**

Aurélien DOUBLET

**FINANCES Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-10, L5216-5, L2336-1 et L2336-3 ;

Vu la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 ;

Vu les statuts de l'Interco Normandie Sud Eure ;

N° D2022-171

Vu le courrier de la Préfecture de l'Eure notifié à l'Interco Normandie Sud Eure le 22 août 2022 relatif au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et à sa répartition entre l'Interco Normandie Sud Eure et les communes membres pour l'exercice 2022 ;

Il est rappelé au Conseil que la loi de finances pour 2012 a institué le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Depuis sa création, l'INSE est bénéficiaire de cette péréquation horizontale.

À cet effet, par courrier en date du 22 août 2022, les services de la Préfecture de l'Eure ont signifié le montant de cette contribution qui s'élève à 1 226 624,00€, à répartir entre l'EPCI et les communes membres.

Il est proposé au Conseil de répartir ce montant selon le principe dérogatoire n°1 dans la limite d'une minoration de 30% du reversement aux communes membres par rapport à la répartition de droit commun.

Ce mode de répartition est en adéquation avec les années antérieures et se caractérise comme suit :

	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part EPCI (+30%)
Part EPCI	595 050,00€	773 565,00 €
Part communes membres	631 571,00 €	453 056,00 €
TOTAL	1 226 621,00 €	1 226 621,00 €

Il en découle la répartition entre communes membres selon le tableau ci-dessous :

Nom Communes	Reversement FPIC 2022 (répartition dérogatoire n°1)
27009 AMBENAY	8 568,46 €
27019 ARMENTIERES-SUR-AVRE	2 609,39 €
27032 CHAMBOIS	18 950,11 €
27036 BALINES	8 925,97 €
27038 BARILS	6 790,17 €
27043 BAUX-DE-BRETEUIL	10 508,18 €
27054 BEMECOURT	8 576,73 €
27068 BOIS-ANZERAY	2 466,54 €
27069 BOIS-ARNAULT	8 765,57 €
27075 BOIS-NORMAND-PRES-LYRE	4 724,02 €
27096 BOTTEREAUX	5 133,45 €
27108 BOURTH	15 131,87 €
27112 BRETEUIL	48 097,87 €
27115 BREUX-SUR-AVRE	5 030,61 €
27137 CHAISE-DIEU-DU-THEIL	2 875,70 €
27139 CHAMBORD	2 386,94 €
27155 CHENNEBRUN	1 563,07 €
27156 CHERONVILLIERS	6 272,11 €

27157 MARBOIS	16 147,21 €
27182 COURTEILLES	2 414,93 €
27198 MESNILS-SUR-ITON	76 370,83 €
27291 GOURNAY-LE-GUERIN	1 873,86 €
27323 HAYE-SAINT-SYLVESTRE	3 823,73 €
27341 HOSMES	847,24 €
27359 JUIGNETTES	3 595,06 €
27383 MANDRES	5 761,31 €
27427 NEAUFLES-AUVERGNY	5 002,31 €
27431 NEUVE-LYRE	7 468,88 €
27457 PISEUX	9 950,28 €
27481 PULLAY	13 752,79 €
27502 RUGLES	16 714,37 €
27508 SAINT-ANTONIN-DE-SOMMAIRE	2 677,00 €
27521 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-AVRE	2 000,16 €
27565 LE LESME	10 295,44 €
27578 SAINTE-MARIE-D'ATTEZ	7 536,34 €
27610 SAINT-VICTOR-SUR-AVRE	551,38 €
27643 TILLIERES-SUR-AVRE	12 007,98 €
27679 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	59 868,08 €
27685 LA VIEILLE-LYRE	8 256,36 €
27693 SYLVAINS-LES-MOULINS	14 995,81 €
28263 MONTIGNY-SUR-AVRE	3 767,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>453 056,00 €</b>

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 août 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 7 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **RETIENT** la répartition dérogatoire n°1 avec une minoration de 30% du reversement aux communes membres par rapport à la répartition de droit commun au profit des communes membres ;
- **VALIDE** la répartition détaillée dans le tableau ci-dessus définissant les montants individuels entre les communes membres ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les procédures administratives nécessaires pour mettre en application cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Préfecture le : **21 SEP. 2022**  
La Présidente,  
Nathalie NOËL



**N° D2022-171**

